



Paris, le 20 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La médecine thermale au salon des Thermalies du 20 au 23 janvier 2022

Stand B 12 - Carrousel du Louvre
99, rue de Rivoli – Paris 1^{er}

JEUDI 20 FÉVRIER À 14H00 INAUGURATION DU SALON
par Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué chargé du Tourisme

En 2021, près de 325 000 curistes ont suivi une cure thermale médicalisée (580 000 curistes en 2019). Un chiffre en baisse de 43,5 % lié à la fermeture de la totalité des 113 établissements thermaux de janvier jusqu'à la deuxième quinzaine de mai. Néanmoins, pour beaucoup de curistes, 2021 a donc signifié un retour en station thermale, une meilleure maîtrise des symptômes douloureux, l'amélioration des capacités fonctionnelles et, pour certains, une pause dans les traitements médicamenteux.

Les mesures sanitaires mises en œuvre par la profession dès le début de l'épidémie ont évité tout cluster au sein des établissements thermaux. Il se sont livrés à un exercice de vigilance sanitaire et de prophylaxie auquel ils sont d'ailleurs rompus depuis plusieurs années au titre de la surveillance et du contrôle au quotidien des eaux thermales.

Dès l'ouverture de cette prochaine saison thermale, certains établissements proposeront des programmes de prise en charge aux patients atteints de certaines séquelles de la Covid 19 ou post-Covid.

Les Thermalies seront aussi l'occasion d'accueillir plus de 70 stations thermales, des professionnels, des médecins, des responsables de soins qui durant quatre jours proposeront au grand public un panorama complet de l'offre thermale.

Des ateliers pédagogiques quotidiens organisés par le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux) présenteront différents aspects de la médecine thermale.

Un nouveau module de recherche mis en place sur medecinethermale.fr aidera les curistes à trouver leur établissement thermal avec facilité.

Présentation des conclusions de l'étude diligentée par l'ANEM
« **Stratégie de transition des communes de montagne supports d'équipements
thermaux vers des destinations de bien-être** »

Le jeudi 20 janvier de 10h à 11h45

en présence de

Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées, Présidente de l'ANEM

Jean-Yves Gouttebel, coordinateur interministériel du thermalisme et tourisme de montagne

- **La médecine thermale**

La médecine thermale contribue à la prise en charge des affections chroniques, des addictions et peut accompagner le vieillissement.

La crénothérapie, ou soin par l'eau de source thermale est un élément complémentaire de l'éventail des propositions thérapeutiques, au même titre que la pharmacie ou la chirurgie.

Les cures sont indiquées pour des maladies chroniques, face à des échecs, refus ou contre-indications thérapeutiques, en accompagnement d'un traitement classique ou en prévention de complications.

La spécificité de la cure tient à son impact global sur la santé des malades. Elle a aussi des effets spécifiques liés aux mécanismes d'action des produits thermo-minéraux. Ces effets sont en rapport avec leur constitution physicochimique. Ils provoquent une stimulation de divers systèmes de l'organisme : notamment système de contrôle de la douleur, système anti-oxydatif, anti-stress, anti-inflammatoire, immuno-modulateur, métabolismes...

Par ailleurs, le séjour thermal favorise la démarche rééducative et éducative, participe au maintien du lien social. La médecine thermale le plus souvent contribue à améliorer les capacités fonctionnelles et la qualité de vie de malades porteurs d'affections chroniques incapacitantes et contribue à stabiliser les affections. Dans le cadre des troubles métaboliques, c'est sur la dimension de prévention de la morbi-mortalité qu'agit également la médecine thermale.

- **La prise en charge de certaines séquelles de la COVID 19 par la médecine thermale**

Dans le contexte actuel de la pandémie, la médecine thermale aspire à jouer un triple rôle dans la prévention et la prise en charge de la Covid-19 de par :

- sa contribution au renforcement des défenses immunitaires,
- son rôle dans la prise en charge de pathologies chroniques dont certaines sont des facteurs majorant les risques de formes sévères,
- sa capacité à proposer des programmes de prise en charge des malades souffrant de symptômes persistants de la Covid-19. A cet égard, les établissements thermaux en tant que maillons intermédiaires entre la sortie de l'hôpital et la médecine de ville, offrent une précieuse solution en termes de santé publique.

La cure thermale classique constitue en soi un premier niveau de réponse. La symptomatologie dominante (fatigue, perte de motricité, syndrome d'hyperventilation, troubles sensoriels, troubles psychologiques...) guide alors le choix de l'orientation thérapeutique et donc, de la station thermale.

Certaines stations (Allevard-les-Bains, Brides, Enghien, La Bourboule, Molitg-les-Bains, Saint-Gervais Mont Blanc, Saujon...) proposent une approche plus spécifique et plus complète avec des modules Covid long ou post-Covid. Il en existe deux types : ceux en complément d'une cure thermale et ceux indépendants de celle-ci. Ils incluent alors des soins thermaux. Dans un cas comme dans l'autre, ces programmes **ne sont pas remboursés** par l'Assurance Maladie mais peuvent être pris en charge, au moins partiellement, par certaines mutuelles.

Ces programmes Covid long ou post-Covid reposent sur quatre piliers :

- le parcours hydrothermal : il apporte aux patients le bénéfice de l'action antalgique, sédative, myorelaxante, anxiolytique de soins thermaux et de leurs effets facilitateurs du mouvement et de l'équilibre statique et dynamique,
- la rééducation ventilatoire : elle vise à une maîtrise respiratoire dans diverses situations de repos et d'effort,
- le renforcement musculaire et l'amélioration de l'équilibre,

- le réentraînement à l'effort d'intensité modérée.

Dans leur parcours de soins, les curistes bénéficient :

- des vertus des soins thermaux (par ex : les inhalations d'eau sulfurée appréciées pour leurs propriétés d'assainissement, anti-inflammatoires et régénératrices des tissus),
- des compétences pluridisciplinaires de professionnels de santé, à travers des séances de kinésithérapie, de psychologie, des ateliers de renforcement musculaire et de réentraînement à l'effort.

Cette prise en charge de Covid long ou post-Covid est encore expérimentale mais montre des résultats encourageants. Les soins thermaux évoluent en s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de santé, qui souligne en novembre 2021, que « *certain patients doivent accéder à des services multidisciplinaires de rééducation et de réadaptation et de soutien, dans lesquels les professionnels de santé devraient avoir des compétences spécialisées à des fins de diagnostics et de réévaluation thérapeutique, avec notamment une expertise dans le traitement de la fatigue et des principaux symptômes et signes observés.* »

En parallèle, plusieurs études européennes s'intéressent à la prise en charge des patients souffrant de Covid long, dans le cadre de la médecine thermale. Le projet de recherche français « **Covidtherm** » étudie l'intérêt d'une cure thermale spécifique dans la prise en charge recommandée en médecine générale.

- **Des ateliers dédiés à l'offre thermale**

Pendant toute la durée du salon, des ateliers pédagogiques sont proposés afin d'informer les visiteurs sur la médecine thermale.

ATELIERS - Stand du CNETH - B 12

Jeudi 20 janvier

- à 15h30 « **Je pars en cure thermale - modalités pratiques** », atelier animé par Leilla Dorothée, CNETH
- à 16h00 « **Gérer sa douleur chronique** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier, délégué général du CNETH

Vendredi 21 janvier

- à 15h30 « **Je pars en cure thermale - modalités pratiques** », atelier animé par Leilla Dorothée
- à 16h00 « **Gérer sa douleur chronique** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier

Samedi 22 janvier

- à 11h00 « **Je pars en cure thermale - modalités pratiques** », atelier animé par Leilla Dorothée
- à 11h30 « **Gérer sa douleur chronique** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier
- à 15h30 « **Je pars en cure thermale - modalités pratiques** », atelier animé par Leilla Dorothée
- à 16h00 « **Gérer sa douleur chronique** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier

Dimanche 23 janvier

- à 11h30 « **Je pars en cure thermale - modalités pratiques** », atelier animé par Leilla Dorothée
- à 12h00 « **Gérer sa douleur chronique** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier
- à 15h30 « **Je pars en cure thermale - modalités pratiques** », atelier animé par Leilla Dorothée
- à 16h00 « **Gérer sa douleur chronique** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier

- **Un nouveau module de recherche des établissements sur medecinethermale.fr !**

En 2022, le site internet **medecinethermale.fr** évolue pour aider les curistes à trouver leur établissement thermal plus facilement, et à réserver leur séjour.

Dans ce contexte, l'annuaire des établissements thermaux permettra désormais aux curistes **d'entrer en relation directement** avec les établissements thermaux, que ce soit pour une cure conventionnée ou pour une cure courte non conventionnée.

- **Le thermalisme français en quelques chiffres**

- **90** stations thermales sont en activité sur le territoire français, **113** établissements thermaux.
- **770** sources en France, soit **20%** du capital thermal européen.
- **850** médecins thermaux exercent dans les stations thermales.
- **325 000** curistes ont séjourné en moyenne 18 jours dans les stations thermales françaises en 2021
- Plus de **10 millions** de journées de soins sont délivrées tous les ans par les établissements thermaux.
- Depuis 2004, **plus de 14 millions** d'euros ont été consacrés à la recherche thermique.
- **11 500** emplois directs, non dé-localisables.
- **4,9 milliards** d'euros, c'est le volume d'activité généré chaque année par l'économie liée à la filière thermique.
- **71%** du chiffre d'affaires des établissements thermaux sont réinjectés dans l'économie locale.
- Ces dernières années, tous les établissements thermaux ont été rénovés et les stations thermales ont consenti d'importants investissements.
- Le PIB thermal représente plus de **520** millions d'euros dont **44%** reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux.
- Plus que jamais, le thermalisme est une source de richesse au service des territoires : **100** curistes supplémentaires génèrent en effet **6** emplois nouveaux.
- **71%** des communes thermales ont moins de 5 000 habitants. Pour elles, souvent, l'activité thermique représente l'essentiel de leurs ressources.
- La part du thermalisme est seulement de **0,15 %** des dépenses de l'Assurance Maladie.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux) regroupe l'ensemble des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermique. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'État et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale, et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

Contact presse

Agence Service Compris

Bertrand de Tilleul - +33 (0)6 10 34 60 46

bdetilleul@service-compris.com